

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Titulaires, ordo des fidèles. Au clergé. — II La quête pour l'Université. — III Pendant le Jubilé. — IV Idées larges. — V Le Rév. Père Joseph Rézé, C. S. C. — VI Ce qu'est et ce que peut le saint rosaire. — VII Le Bref de saint Antoine. — VIII Chronique religieuse : Angleterre, Rome. — IX Bibliographie. — X Aux prières. — XI Une fière déclaration. — XII Prières des Quarante-Heures.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 22 octobre

DIOCÈSE DE MONTREAL. — Fête du titulaire de Sainte-Marie-Salomé ; solennité de celui de Saint-Luc.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Sainte-Hedwige (Clifton). J. S.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 8 octobre

SOLENNITÉ DE SAINT MICHEL, 2e cl. ; messe du 29 sept., mém. 1o de la Maternité de la S. Vierge (2e dim. d'oct.), 2o de sainte Brigide (du 8), 3o du 20e dim. après la Pent. ; préf. de la Trinité ; évang. du dim. à la fin. — Aux Iles vêpres, mém. 1o de saint Denis (du 9), 2o de la Maternité, 3o de sainte Brigide, 4o du dim.

La messe basse est celle de la Maternité de la S. Vierge, double majeur, avec mémoire de sainte Brigide et du dim. J. S.

AU CLERGE

JEUUDI prochain, le 5 octobre, aura lieu à Boucherville, la bénédiction d'une nouvelle académie et d'une cloche pour cette maison. La cérémonie sera présidée par Mgr Decelles, coadjuteur de Saint-Hyacinthe, et commencera à 9 heures. Le clergé est cordialement invité à cette fête.

LA QUÊTE POUR L'UNIVERSITÉ

DEMAIN, dimanche, se fera dans les églises paroissiales la quête annuelle en faveur de l'Université Laval de Montréal.

Tous nos lecteurs comprendront l'importance de l'appel fait à leur générosité.

N'est-il pas, en effet, du devoir des catholiques de favoriser les travaux de science et de foi auxquels se livrent des hommes prêts à défendre nos croyances sur le terrain scientifique, celui-là même où se placent les plus ardents adversaires de l'Eglise ? N'est-il pas de notre devoir de soutenir ces facultés de droit, de médecine, de lettres, dans lesquelles les étudiants sont sûrs de recevoir une instruction conforme aux vérités révélées ; de fournir aux jeunes gens les moyens de devenir des savants chrétiens, capables de raffermir les convictions ébranlées et de répandre autour d'eux la bienfaisante influence des doctrines catholiques ; de grouper, sous la direction des évêques, tous nos étudiants, pour préserver leurs esprits et leurs cœurs, et leur imprimer une vigoureuse impulsion vers le bien ?

Or, tel est précisément le but poursuivi par les différentes facultés d'une université catholique.

Il y a donc lieu de l'espérer : tout le monde voudra donner à cette quête. Les évêques, en l'instituant, après avoir donné les premiers très abondamment ainsi que tout le clergé, ont le droit de compter sur la générosité des fidèles.

L'Université, dont les besoins sont considérables et qui aspire à prendre son entier développement, recevrait aussi avec reconnaissance des offrandes plus importantes et des fondations de bourses ou de chaires. C'est là l'œuvre spéciale des citoyens riches. Quelques-uns l'ont déjà compris ; d'autres, en plus grand nombre, aimeront sans doute à imiter ce bel exemple.

NOUS
de c
termes d'une
15 mars 1852,
dans chaque j
d'indiction.

L'une de ce
le jubilé est ou
dre des cas rés
ou de dispense
teint ni les fac
cerie accordent
facultés concéd
commun, ni cel
sonnes en des
réguliers jouiss

Rien n'est m
articulo mortis
noter, et c'est là
sainte court pou
et hors de Rom
en dehors de ce
subsistent, et mé
pas applicables,
Quelques indulg
et continuent de
et de l'article de

Il est vraisemb
nous apprendront
cipline jubilaire r
et à s'en tenir à la
dérogration.

PENDANT LE JUBILÉ



NOUS lisons dans « *Les Etudes* » :

Tout ce qui concerne le jubilé est régi par un ensemble de constitutions émanées la plupart de Benoît XIV. Aux termes d'une réponse de la Congrégation des Indulgences, en date du 15 mars 1852, les règles fixées par ce pontife doivent être observées dans chaque jubilé en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à la bulle d'indiction.

L'une de ces règles suspend, *hors de Rome*, pour tout le temps où le jubilé est ouvert dans cette ville, les facultés qu'on aurait d'absoudre des cas réservés, de remettre les censures, de commuer les vœux ou de dispenser des irrégularités. Toutefois cette suspension n'atteint ni les facultés que le Saint-Siège, la Propagande ou la Pénitencerie accordent aux missionnaires pour les lieux de mission, ni les facultés concédées aux évêques par le concile de Trente ou le droit commun, ni celles données par indult du Saint-Siège pour des personnes en des cas déterminés, ni enfin les facultés dont les supérieurs réguliers jouissent en faveur de leurs sujets.

Rien n'est modifié pour le pouvoir d'appliquer l'indulgence *in articulo mortis* ou d'indulgencier les objets de piété. Mais il est à noter, et c'est là une seconde règle, que durant cette période, où l'année sainte court pour la capitale du monde chrétien, on ne peut à Rome et hors de Rome, gagner d'indulgences, soit plénières soit partielles, en dehors de celle du jubilé ; mais les indulgences pour les défunts subsistent, et même les autres qui, en temps ordinaire, ne leur seraient pas applicables, peuvent, durant ce temps, leur être appliquées. Quelques indulgences cependant sont exceptées de cette suspension et continuent de profiter aux vivants, celles notamment de l'*Angelus* et de l'article de la mort.

Il est vraisemblable que des instructions ultérieures du Saint-Siège nous apprendront si et dans quelle mesure ces deux points de la discipline jubilaire restent en vigueur pour l'année prochaine. Jusqu'ici, et à s'en tenir à la teneur de la bulle d'indiction, il n'y a pas été fait dérogation.

IDÉES LARGES

IL faut être de son temps. Il faut avoir des idées larges. Voilà la phrase vague et banale que répètent à l'envi mondains et mondaines.

Et personne n'oserait avouer aujourd'hui qu'il n'a pas les idées larges.

Piperie des mots ! dirait Montaigne. Et un publiciste faisait naguère, à ce propos, de piquantes réflexions :

« Il faut avoir des idées justes, disait-il, mais il faut se garder des idées larges si elles sont fausses.

« Combien font deux et deux ? Deux et deux font quatre ; voilà l'idée juste ; dites qu'ils font cinq, l'idée devient large ; dites qu'ils font cent, vous aurez encore élargi votre idée ; grand bien vous fasse ! Et c'est sous ce prétexte d'idées larges qu'on voudrait amener les bons catholiques à toujours atténuer l'esprit chrétien. »

Voilà qui est bien dit. Et le même écrivain terminait ainsi :

« Il y a des chrétiens dont les idées larges se résument en une conscience large. »

LE REV. PÈRE JOSEPH REZE, C. S. C.

COMME les journaux l'annonçaient ces jours derniers, le Rév. Père Joseph Rézé, de la Congrégation de Sainte-Croix, est décédé le 28 septembre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et sept mois. Il comptait soixante-un ans de sacerdoce et était le doyen du clergé de Montréal.

Le regretté défunt naquit à Sabbé, en France, le 23 février 1814. Il fit ses études au séminaire du Mans et fut ordonné, par l'illustre Mgr Bouvier, le 9 juin 1838. Etant entré dans la Congrégation de Sainte-Croix ; il y fit sa profession le 15 août 1842.

Il enseignait la rhétorique depuis sept ans au collège fondé par le T. R. P. Moreau, lorsqu'il fut envoyé au Canada, pour remplacer le R. P. Augustin Vérité, comme supérieur des Religieux de Sainte-

Croix, ceux-ci, M. Saint-Gern apuravant, en

Pendant vin nesse et à la fo Sœurs de Sai venues s'établi Sainte-Croix.

Au premier ques années ap songea à faire daire. En effet, collègue classiq wick le P. Lefel cook. D'autres dans le diocèse sollicitude et de

Rappelé en l vincial ; puis il jusqu'en 1886.

en France vers c P. Rézé revint i Neiges était dev Père dut donc y Dieu lui accorda son grand âge vincial ; mais en le regretté Père

Nature d'élite, belles qualités du

Les élèves de s pelleront toujour incessant dont il

Comme religie encore dans ces d quoique ses forc moins à célébrer le Dame des Sept-D crements, avec la

Croix, ceux-ci, sur la demande du vénéré Mgr Bourget et du regretté M. Saint-Germain, étaient venus se fixer à Saint-Laurent deux ans auparavant, en 1847.

Pendant vingt ans le Père Rézé se dévoua à l'instruction de la jeunesse et à la formation spirituelle de ses sujets, tout en dirigeant les Sœurs de Sainte-Croix, qui avaient aussi quitté le Mans et étaient venues s'établir à Saint-Laurent la même année que les Religieux de Sainte-Croix.

Au premier bâtiment qu'il avait fait ériger en 1852, il ajouta quelques années après une annexe presque aussi considérable ; puis il songea à faire de son institution un établissement d'éducation secondaire. En effet, en 1863, il obtint du gouvernement une charte de collège classique. L'année suivante il envoyait au Nouveau-Brunswick le P. Lefebvre, qui fonda le collège de Saint-Joseph, à Memramcook. D'autres établissements d'instruction commerciale, qu'il fonda dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, reçurent une large part de sa sollicitude et de son dévouement.

Rappelé en France en 1869, il y exerça longtemps la charge de provincial ; puis il alla résider aux Etats-Unis, comme assistant-général, jusqu'en 1886. Le R. P. Louage, provincial du Canada, fut transféré en France vers cette époque pour y remplir le même office, et le R. P. Rézé revint ici pour le remplacer. Le collège de la Côte-des-Neiges était devenu le siège de l'administration provinciale ; le Rév. Père dut donc y fixer sa résidence. Six mois après son retour au pays, Dieu lui accordait de célébrer ses noces d'or sacerdotales. Malgré son grand âge il garda encore, quelques années, sa charge de provincial ; mais en 1890 il demanda et obtint un remplaçant, qui fut le regretté Père Beaudet.

Nature d'élite, le Père Rézé joignait à de brillants talents les plus belles qualités du cœur.

Les élèves de Saint-Laurent, qui vécurent sous sa direction, se rappelleront toujours la douce fermeté, la bonté paternelle et le zèle incessant dont il était animé à leur égard.

Comme religieux, il était un modèle de régularité. Il assistait encore dans ces derniers temps aux exercices de la communauté ; et quoique ses forces diminuassent rapidement, il n'en continua pas moins à célébrer le saint sacrifice jusqu'au 17 septembre, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Dimanche, le 24, il reçut les derniers sacrements, avec la plus vive piété, et jeudi dernier vers 10 heures du

soir, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur. Il avait conservé la lucidité de son esprit jusqu'à son dernier moment.

Ses funérailles ont eu lundi matin, le 2 du courant, dans l'église de Saint-Laurent, et ont été présidées par Mgr Racicot, vicaire général, assisté du R. P. Lecavalier, c. s. c., comme diacre, et du Rév. M. J. Bertrand, aumônier des Sœurs de Sainte-Croix, comme sous-diacre. Avant l'absoute, Monseigneur fit une touchante allocution, qui résumait bien la carrière pleine de vertus et de mérites du vénéré défunt.

Un grand nombre de prêtres, des représentants des divers ordres religieux, tous les élèves et les professeurs du collège, les Révdes Sœurs de Sainte-Croix et bon nombre de paroissiens assistaient à la cérémonie.

La mémoire du R. Père Rézé sera, comme celle du juste, longtemps en vénération parmi tous ceux qui l'ont connu. Et surtout, ceux qu'il forma à la science et aux vertus chrétiennes ou religieuses, garderont de lui un impérissable souvenir.

R. I. P.

CE QU'EST et CE QUE PEUT LE SAINT ROSAIRE

DURANT le cours d'une mission prêchée à Londres, le Père Conway, vieux missionnaire qui compte trente-cinq ans d'apostolat, fut invité à visiter un noble famille de la cité. La maîtresse de la maison portait, parmi ses bijoux, un modeste rosaire de chêne d'Irlande; et, comme le missionnaire en paraissait un peu surpris :

« — Voulez-vous, dit la dame, que je vous raconte son histoire ?

« — Très volontiers, Milady. »

Et la noble dame commença en ces termes le récit :

I

Il faut que vous sachiez tout d'abord que la famille de mon mari était du nombre des plus fanatiques parmi les protestants, et que mes idées au sujet des catholiques étaient certainement

très fausses. «
étaient leurs
très soigneux
service, ou s'e
Un jour, m
d'elle-même.

« — Oh ! M

« — Quoi é

« — Mais c'

Et elle me ten

« — Oui, v

« — A la gr

appartient à u

dre du cresson

J'emportai le

mari, avec Cla

moquions à l'e

furent annonc

la fin, ma jeun

« — Faites-n

sera si drôle ! »

Je donnai v

après quelques

deux visiteuses

nous espérions

ner la vieille fe

le lendemain m

Donc, à une l

tous de nouve

dans l'esprit de

cœur combien il

ignorante créat

« — La voilà !

pitâmes vers la f

bien proprette, v

à la haute statu

reusement.

« — Entrer da

n'est-ce pas ? Oh

ici et me dire to

très fausses. On m'avait enseigné que l'ignorance et l'idolâtrie étaient leurs grands défauts ; aussi, mon mari et moi étions-nous très soigneux pour ne laisser aucun catholique entrer en notre service, ou s'occuper des enfants.

Un jour, ma femme de chambre entre chez moi comme hors d'elle-même.

« — Oh ! Milady, voyez ce que j'ai trouvé ! »

« — Quoi donc ? »

« — Mais c'est une de ces horribles idoles papistes ! »

Et elle me tendit le chapelet que vous voyez là.

« — Oui, vraiment, et où l'avez-vous trouvée ? »

« — A la grille d'entrée ; Mme Parr, la concierge, dit qu'elle appartient à une vieille Irlandaise, qui vient tous les jours vendre du cresson. »

J'emportai le rosaire au salon, où se trouvait Henry, mon mari, avec Claire sa plus jeune sœur ; et, tandis que nous nous moquions à l'envi des superstitions de Rome, deux visiteuses furent annoncées. Le rosaire fut minutieusement examiné. A la fin, ma jeune belle-sœur s'écria :

« — Faites-nous venir la vieille femme demain, Letty, ce sera si drôle ! »

Je donnai volontiers mon assentiment à l'idée de Claire ; après quelques hésitations, mon mari consentit à son tour. Les deux visiteuses furent invitées à être témoins de la scène dont nous espérions jouir, et un des domestiques fut chargé d'amener la vieille femme, de la loge du concierge aux appartements, le lendemain matin.

Donc, à une heure exceptionnellement matinale, nous étions, tous de nouveau rassemblés. Henry était entré complètement dans l'esprit de la plaisanterie ; mais moi, je pensais dans mon cœur combien il nous serait facile de convertir cette pauvre ignorante créature.

« — La voilà ! s'écria soudain mon mari, et nous nous précipitâmes vers la fenêtre, pour voir une petite vieille, d'apparence bien propre, venant par la grande allée, à côté de notre laquais à la haute stature. Elle paraissait discuter et protester vigoureusement.

« — Entrer dans ce beau salon avec mes souliers crottés, n'est-ce pas ? Oh ! pour cela, non ! Pour sûr, la dame peut venir ici et me dire tout ce qu'elle désire.

ROSAIRE

à Londres, le
compte trente-
famille de la
joyaux, un
le mission-

onte son his-

ait :

ille de mon
protestants,
ertainement

« — Non, non, ma bonne femme, entrez ! » lui dis-je, en m'avançant vers la porte ; « nous ne voulons vous faire aucun mal. »

Elle fit une révérence à la vieille mode.

« — Me faire du mal, à moi ? Qui donc au monde voudrait me faire du mal ? »

« — Certainement personne ; mais, entrez donc ! »

Elle se laissa enfin persuader et entra ; alors commença cet entretien.

II.

« — Ma bonne femme, vous avez perdu quelque chose ? »

« — Je ne sais, en vérité ; et, qu'est-ce que la petite Marie Feenan peut avoir à perdre, madame ? »

« — Oh ! mais vous avez perdu quelque chose ! Vous avez perdu votre dieu »

« — Perdu mon Dieu ! Le bon Dieu tout puissant m'en préserve ! Mais, qu'est-ce que vous voulez me dire par là ? »

« — Ne vous fâchez pas, Mme Feenan. Vous avez perdu une idole, une des choses que vous autres, papistes adorez. » Et je lui tendis le rosaire.

« — Oh ! vous avez donc trouvé mon chapelet ? Que le bon Dieu vous récompense, madame, c'est tout ce que je puis vous dire. Et je vous suis grandement obligée pour cela. »

« — Attendez un moment, je vous prie. Ne savez-vous pas, ma bonne femme, que c'est un péché d'adorer les idoles ? »

« — Mais je n'adore pas d'idoles ! » Et la pauvre Irlandaise se redressant : « C'est le P. Mahoney — Que Dieu lui donne aujourd'hui la lumière du ciel ! — qui m'a appris à dire mon rosaire, et qui m'en a enseigné aussi la signification ! »

Je souris avec pitié, et je lui dis :

« — Vous devriez lire votre Bible, ma pauvre créature, et ne pas vous laisser tyranniser et ensorceler par vos prêtres ! »

La pieuse Irlandaise avait oublié sa timidité, car elle se mit à rire :

« — Pour sûr, je ne sais pas lire du tout, Madame, mais j'en sais autant sur ma religion que n'importe qui. »

Et elle laissait glisser dans ses doigts les grains noirs de son chapelet :

« — Je sais voilà ce que l'

Et, d'une v mença :

« — Vous vo je pense comm pense à toute

« Doux Jésus, avec ferveur le

« — Voyez 1 me disent qu'il personnes. Vou pelet et une mé

Nous l'écout rapprochée de l

« — Et ces a mandements de et que je dois le

Et la sainte un instant pour

« — Maintena mystères en l'he les énuméra), ci et, en énuméran

« Lorsque je r vie honnêtement mauvaise, quan

les mystères de Feenan, que sigi finira et Dieu te

bravement surm est de réciter le est notre Mère à t

« — Allons ! no à cette femme son

Aucun de nous

« — Je sais très bien que vous vous moquez de moi. Eh bien ! voilà ce que le chapelet enseigne, voilà ce que j'y lis. »

Et, d'une voix haute et ferme, le regard brillant, elle commença :

« — Vous voyez ce crucifix ? Eh bien ! lorsque je le regarde, je pense comment Jésus est mort pour moi sur le Calvaire ; je pense à toutes ses plaies et à toutes ses souffrances, et je dis : « Doux Jésus, gardez-moi de vous offenser ! » Et elle baisait avec ferveur la croix de son chapelet.

« — Voyez maintenant ce gros grain et ces trois petits. Ils me disent qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'en Dieu il y a trois personnes. Vous voyez qu'il y a six gros grains le long du chapelet et une médaille qui me rappelle un Tabernacle. »

Nous l'écoutions dans un profond silence, et Claire s'était rapprochée de la vieille femme.

« — Et ces six grains me rappellent aussi qu'il y a six commandements de l'Eglise, outre les commandements de Dieu, et que je dois les garder. »

Et la sainte femme se mit à les chanter ; puis elle s'arrêta un instant pour reprendre haleine.

« — Maintenant, le rosaire en lui-même est composé de quinze mystères en l'honneur de la mère de Dieu : *cinq joyeux*, (et elle les énuméra), *cinq douloureux*, (et elle les nomma), *cinq glorieux*, et, en énumérant ces derniers, sa voix s'élevait ; puis elle ajouta :

« Lorsque je m'en vais par le monde, cherchant à gagner ma vie honnêtement, je dis les mystères joyeux. Quand la journée est mauvaise, quand je me demande si j'aurai à souper, je répète les mystères douloureux et je me dis à moi-même : — Marie Feenan, que signifie ton inquiétude ? Pour sûr, un jour, tout finira et Dieu te donnera sa grâce pour finir. — Et, quand j'ai bravement surmonté ma peine, le moins que je puisse faire est de réciter les mystères glorieux en l'honneur de Celle qui est notre Mère à tous. Et c'est ainsi que je passe mes journées. »

III

« — Allons ! nous en avons assez, murmura mon mari, rendez à cette femme son chapelet et laissez-là partir. »

Aucun de nous se soucia de parler des choses admirables que

nous avons entendues ; mais je me demandai, moi, si c'était bien là cette religion qu'on m'avait appris à mépriser. Je revis, souvent après, la vieille Marie ; elle me donna de bon cœur son rosaire chéri, lorsque je le lui demandai. Enfin, vint un jour où je priai le Père *** de m'instruire pour recevoir le baptême.

Lorsque j'eus été reçue dans l'Eglise catholique, je le dis à mon mari. Il en fut irrité, plus irrité que je ne l'avais jamais vu ; mais j'attendis, je priai, et au bout de quelques semaines, il me dit :

« — Allez à votre église, s'il le faut ; les enfants et moi, nous irons à la nôtre. »

Le temps s'écoula ainsi, jusqu'à ce qu'un dimanche je lui dis à mon tour :

« — Venez avec moi, aujourd'hui, Henry. »

Il céda, et, vers la fin de cette année, j'eus l'indicible bonheur de voir mes sept enfants et leur père reçus dans le sein de la seule véritable Eglise.

Lady s'arrêta.

« — Et c'est ainsi que vous portez toujours le rosaire de la vieille Irlandaise ? » lui dis-je après un moment de silence.

« — Toujours, Père ; et souvent, dans les soirées ou les récréations, quelque dame de ma connaissance vient examiner mes grains de chapelet.

« — Oh ! Lady, quelles étranges pierres ! Viennent-elles des Indes ?

« — Non, pas des Indes.

« — Et sont-elles de grand prix ?

« — Oh ! de très grand prix ! Elles ont valu des millions pour moi. »

Et, lorsque j'ai pleinement excité la curiosité de mon interlocutrice, je lui raconte cette histoire comme je viens de vous la raconter ; vous voyez ainsi que le rosaire de ma bonne vieille Irlandaise fait encore du bien et poursuit son bienfaisant apostolat.

LE B



DANS le
brai,
décrét

dire un certain n
contenant des in
bation pontifical
donna l'expéditi
condamne dix fe
que l'on prétend :

Or le neuvièm
de Padoue, fait
langues.

La condamnat
édition allemande
que cette édition

La Sacrée Cong
l'édition française
répondit que les
més sauf quelques
nouvelle édition.

par la même Cong

Les exempla
pas atteints par la
est seul indulgen
pas nécessaire pou
attachée à la récit
saire d'en porter su
pas une prière à sa
par ce saint, et le l
ser la dévotion des

(1) Sept de ces f
en français. Ce dern
attachées à cette inv
teur souffrant, ayez]

(2) " *Ecce Crucem
radix David. Allelui*
une fois le jour et aj

LE BREF DE SAINT ANTOINE

DANS leur réunion du 5 mai 1898, dit la *Semaine de Cambrai*, les membres de la Congrégation des Indulgences décrétèrent à l'unanimité qu'il ne fallait pas tarder d'interdire un certain nombre de feuilles qui leur avaient été déferées comme contenant des indulgences douteuses. Cette décision reçut l'approbation pontificale à l'audience du 26 mai suivant, et Léon XIII ordonna l'expédition d'un décret général de proscription. Ce décret condamne dix feuillets de prières en raison des indulgences fausses, que l'on prétendait être attachées à la récitation de ces formules (1).

Or le neuvième feuillet, ainsi prohibé, est le *bref de saint Antoine de Padoue*, fait de papier ou même de lin et écrit en diverses langues.

La condamnation de la Congrégation des Indulgences vise une édition allemande du *Bref*, et elle a été motivée par les additions que cette édition contenait.

La Sacrée Congrégation des Indulgences interrogée pour savoir si l'édition française du *Bref* tombait sous la condamnation portée, répondit que les Brefs français pouvaient être distribués et réimprimés sauf quelques mots de la légende qu'il faudrait changer pour la nouvelle édition. Les changements ont été faits et déclarés suffisants par la même Congrégation.

Les exemplaires français du *Bref de saint Antoine* ne sont donc pas atteints par la condamnation romaine. On a séparé le *Bref*, qui est seul indulgencié, des versets et oraison dont la récitation n'est pas nécessaire pour gagner l'indulgence de cent jours. Celle-ci est attachée à la récitation de la prière elle-même, sans qu'il soit nécessaire d'en porter sur soi la formule. La prière *Ecce Crucem* (2) n'est pas une prière à saint Antoine, mais une des prières favorites récitées par ce saint, et le but de la concession de l'indulgence est de favoriser la dévotion des chrétiens à la Croix de Notre-Seigneur.

(1) Sept de ces feuillets sont rédigés en italien, un en espagnol et un en français. Ce dernier imprimé à Bruxelles, concerne les indulgences attachées à cette invocation : " Jésus de Nazareth, roi des juifs. — Rédempteur souffrant, ayez pitié de nous. "

(2) " *Ecce Crucem Domini, fugite partes adversae, Vicit Leo de tribu Juda radix David. Alleluia ! Alleluia !* " Indulgence de cent jours à gagner une fois le jour et applicable aux âmes du purgatoire (21 mai 1892).

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Angleterre

PROGRÈS DU CATHOLICISME. — On ne rencontre guère qu'en Angleterre des orateurs improvisés dissertant en plein vent sur la politique, la philosophie ou la religion. C'est principalement le dimanche, dans les carrefours et surtout dans les parcs, qu'on voit jaillir ces sources d'éloquence à jet continu. Les catholiques anglais n'ont eu garde de négliger ce procédé national pour servir les intérêts de leur religion. Leurs orateurs, hommes d'un esprit cultivé, sont parmi les plus écoutés. Aucun n'a plus de succès en ce moment que M. Lister Drummond, l'un des membres les plus brillants du barreau de Londres. Un nombreux auditoire se presse autour de lui pour entendre sa parole à la fois chaude et incisive. Il vient de clore la série de ses conférences dans Hyde Park par un discours sur la question : « Pourquoi je vais à confesse. » Le brillant orateur a réfuté toutes les objections ordinaires contre le sacrements de pénitence, il a invoqué le témoignage d'écrivains protestants pour constater les effets bienfaisants de la confession sur le peuple irlandais. Les applaudissements qui accueillirent cette remarque redoublèrent, lorsqu'un gentleman protestant présent à la conférence demanda la parole et dit qu'un long séjour en Irlande lui permettait de confirmer pleinement tout ce qu'avait dit M. Drummond.

LES VARIATIONS DU PROTESTANTISME. — Le sujet des variations du protestantisme n'est pas près de s'épuiser. Il y a quelques mois, le citoyen Kensit faisait tapage et révolutionnait plusieurs églises de Londres, parce que le célébrant s'était permis de mêler quelques gouttes d'eau au vin du sacrifice, imitant en cela la pratique catholique. Or, voici que le pasteur Finch vient de consulter l'épiscopat anglican pour savoir s'il ne serait pas possible d'employer du vin suffisamment étendu d'eau pour faciliter la communion sous les deux espèces aux fidèles.

L'archevêque de Cantorbéry a répondu qu'il ne voyait aucune objection à faire cela. L'eau peut être parfaitement substituée au vin ; déjà un missionnaire anglican employait le jus de coco

au lieu du vin on pouvait se ger la matière jusque-là.

PROPAGANDE
naux et les per
saint Joachim,
tre la propaga
à Naples surto
population, si f
et de renoncer
Prisco lui avai
aussitôt résolu
servatoire pour
cherche surtout
Cœur à envoyer
ce nouvel établi
testante et franc
et spécialement

UN MANUSCRIT
Cozza-Luzi, vice
le manuscrit ori
reflux de la mer
ment de la terre.
8 janvier 1616. »
est bien le site d
comme « l'affreu
de ses hardies i
d'une théorie scie
d'ailleurs libreme

LE BIENHEUREUX
tion du Bienheur
congrégation des
dite préparatoire,
prélats et consult
donné leur vote,
attribués à l'interc
canonisation. Il n

au lieu du vin et était d'avis, qu'en Belgique et en Allemagne, on pouvait se servir de bière. L'épiscopat anglican peut changer la matière des sacrements ! Le pouvoir du pape ne va pas jusque-là.

Rome

PROPAGANDE PROTESTANTE. — Dans son entretien avec les cardinaux et les personnages qui l'entouraient, le jour de la fête de saint Joachim, Léon XIII insista sur la nécessité de réagir contre la propagande protestante qui s'exerce actuellement en Italie, à Naples surtout, où l'on ne cesse d'agir pour obtenir de cette population, si franchement catholique, de passer au schisme et de renoncer à la foi de ses pères. Il raconta que le cardinal Prisco lui avait adressé à cet effet des rapports, et qu'il avait aussitôt résolu d'ouvrir à Naples une maison de refuge ou conservatoire pour les jeunes filles pauvres, que le protestantisme cherche surtout à attirer. Le pape obligea les Dames du Sacré-Cœur à envoyer aussitôt à Naples cinq religieuses chargées de ce nouvel établissement. Il fit observer que la propagande protestante et franc-maçonne était bien plus effrénée en Toscane et spécialement en Florence.

UN MANUSCRIT DE GALILÉE — Un célèbre bénédictin, le R. P. Cozza-Luzi, vice-bibliothécaire du Vatican, vient de retrouver le manuscrit original de l'œuvre de Galilée sur « le flux et le reflux de la mer » à l'appui de la démonstration sur le mouvement de la terre. Le manuscrit est daté du « jardin des Médicis, 8 janvier 1616. » Or, ce jardin des Médicis, sur la Trinité-du-Mont, est bien le site délicieux, que l'on a trop souvent représenté comme « l'affreuse prison » de Galilée, lorsqu'il eut à répondre de ses hardies interprétations de la Sainte-Ecriture, à l'appui d'une théorie scientifique, un peu neuve à cette époque, mais d'ailleurs librement enseignée avant lui.

LE BIENHEUREUX GÉRARD MAJELLA. — La cause de canonisation du Bienheureux Gérard Majella, frère lai-profès de la congrégation des Rédemptoristes, a été l'objet d'une séance dite préparatoire, dans laquelle les Ems cardinaux et les Rmes prélats et consultants de la Sacrée Congrégation des Rites ont donné leur vote, en deuxième instance, sur trois miracles attribués à l'intercession du Bienheureux et proposés pour sa canonisation. Il ne reste donc plus, pour achever la procédure,

que le vote en troisième instance, à donner dans une séance générale, en présence du Souverain-Pontife, et tout porte à espérer que la canonisation du Bienheureux Majella pourra être décidée au commencement de l'année jubilaire.

UNE STATUE DE LA SAINTE VIERGE A 9,000 PIEDS. — *I bimbi d'Italia a Maria*, lisons-nous dans les journaux d'Europe, telle est l'inscription posée sur le socle d'une belle statue de la Vierge qui, ces jours-ci s'est élevée sur les Alpes près de Suse, non loin de la frontière française. Environ 150,000 enfants ont contribué à l'érection de ce monument placé à une altitude de plus de 9,000 pieds, sur la Rocca-Melone. La statue en bronze est composée de huit morceaux et a été transportée par les Alpains italiens. Elle porte le nom de Notre-Dame des Neiges et domine au milieu des glaciers des Alpes. Le Saint-Père a bien voulu composer l'inscription latine qui est gravée sur le socle.

Bibliographie

LOUIS VEUILLOT par Eugène Veillot (1813-1845). — Volume in-8, de XI-552 pages, avec un portrait de Louis Veillot d'après J.-E. Lafon. — Prix : broché \$1.85, relié demi-chagrin \$2.25. — MM. Beauchemin & Fils, libraires, 256 et 258 rue Saint-Paul, Montréal, sont les dispositaires exclusifs de cet ouvrage pour le Canada.

Nous avons déjà parlé de ce livre, avant même qu'il fut publié. Nous citions alors des extraits d'un article de M. Eugène Veillot annonçant enfin l'apparition de la vie si longtemps attendue, si vivement désirée par les catholiques, et même aussi un peu beaucoup par tout le monde.

Plus de quinze ans s'étaient écoulés depuis la mort de Louis Veillot. Cela paraissait bien long et l'était en réalité. Mais si le temps mis à la besogne fut considérable, l'œuvre au moins en a profité et les lecteurs en profiteront de même.

La vie s'arrête à 1845. Le puissant écrivain est alors en pleine bataille pour la foi qu'il n'avait pas connue dans sa jeunesse, qu'il adore maintenant, qu'il défend contre tous ses ennemis, et qu'il s'applique avec ardeur à faire connaître.

D'autres voi
truire et à nou

Dans celui c
confident intir
nous fait suiv
mais non sans
existence de so
advenir.

L'auteur déc
toutes choses s
phases de la vi
fonctionnaire j
converti, homi
et polémiste pa

A l'occasion,
Eugène Veillo
ments qui ont n
en France. Not
intérêt sur la f
liberté d'enseigr

A lire cet ouv
sur le mouvemen
Surtout on conn
des préjugés ser
l'intelligence de
courageux défen
Veillot.

Rév. Frère Jc
des clercs de Sa
Sr Saint-Léon
ricorde, décédée
Rév. Père Jo
Sainte-Croix, déc
M. Gustave F
Montréal.

D'autres volumes suivront le premier et continueront à nous instruire et à nous édifier.

Dans celui qui vient de paraître, Eugène Veillot, le frère et le confident intime de Louis, le vaillant rédacteur actuel de l'*Univers* nous fait suivre pas à pas, avec une complaisance bien naturelle, mais non sans un scrupule rigoureux d'exactitude, cette première existence de son frère, où tout semblait si peu préparer ce qui devait advenir.

L'auteur décrit par le menu, en cherchant à jeter des clartés sur toutes choses sans appeler pourtant de polémiques, chacune des phases de la vie de Louis Veillot, enfant, écolier, clerk d'avoué, fonctionnaire journaliste à Rouen, Périgneux et Paris, indifférent, converti, homme d'œuvre, écrivain par goût, lutteur redoutable et polémiste par conviction ou nécessité.

A l'occasion, et l'occasion se présente d'elle-même souvent, M. Eugène Veillot étudie, en historien renseigné, la plupart des événements qui ont marqué cette dernière moitié du dix-neuvième siècle en France. Notons plus spécialement plusieurs chapitres d'un grand intérêt sur la fondation du parti catholique et la lutte pour la liberté d'enseignement.

A lire cet ouvrage, on trouvera donc ample matière à s'instruire sur le mouvement religieux en France, sur les hommes et les choses. Surtout on connaîtra mieux Louis Veillot. Des légendes tomberont; des préjugés seront dissipés; une clef précieuse sera fournie pour l'intelligence des livres et des œuvres de plus en plus admirés du courageux défenseur de l'Eglise et du grand écrivain que fut Louis Veillot.

AUX PRIERES

Rév. Frère John-Patrick-Walter Corcoran, catéchiste formé des clercs de Saint-Viateur, décédé à Outremont.

Sr Saint-Léon, née Marie-Elisabeth Joly, de sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

Rév. Père Joseph Rézé, ex-provincial de la Congrégation de Sainte-Croix, décédé à la Côte-des-Neiges.

M. Gustave Fabre, frère du regretté Mgr Fabre, décédé à Montréal.

ans une séance
et tout porte à
Majella pourra
aire.

EDS. — *I bimbi*
d'Europe, telle
statue de la
Alpes près de
150,000 enfants
à une altitude
. La statue en
été transportée
otre-Dame des
Alpes. Le Saint-
qui est gra-

845). — Volume
Veillot d'après
\$2.25. — MM.
Paul, Montréal,
Canada.

qu'il fut publié.
Eugène Veillot
tendue, si vive-
peu beaucoup

le Louis Veuil-
is si le temps
en a profité et

lors en pleine
jeunesse, qu'il
nemis, et qu'il

UNE FIERE DECLARATION

DANS une séance du sénat belge, on discutait récemment le budget de l'instruction publique.

Un sénateur libéral, M. Solvay, proposait que dans les écoles primaires soient enseignées toutes les religions et non la religion catholique qui est celle de la grande majorité des Belges. Il s'enfermait. M. Bara vint à son secours, mais de façon tellement maladroit qu'il l'enfonça davantage. Alors M. Solvay, interpellant M. le ministre, reprocha à la religion chrétienne de ne pas contribuer à la prolongation de l'existence. Sans répondre directement à cette affirmation absurde, M. le ministre Schollaert, prenant la parole, fit la fière déclaration que voici :

« Ce n'est pas la prolongation de la vie qui fait notre principal souci. Ce qui fait notre plus haute préoccupation, c'est ce qui se passe au delà de la vie. Cela vous fera peut-être sourire, mais nos aspirations sont plus hautes et nos espérances plus grandes ; nous croyons que l'âme est immortelle, nous avons conscience de notre responsabilité, nous nous soucions avant tout des résultats ultérieurs de nos actes et, je le professe à la face du pays, peu m'importe de vivre quelques années de plus ; ce qui m'importe, c'est de remplir mon devoir ; de faire une bonne mort et de comparaître devant le Juge suprême les mains pleines des mérites qu'il est en droit d'exiger de moi, dans l'espoir d'obtenir sa miséricorde et la récompense d'une vie chrétienne. (Bravos, très bien ! très bien ! à droite.)

Eh bien, Messieurs, cela étant, ne nous demandez pas de nous contenter de l'école neutre ; nous voulons que nos enfants soient élevés dans les sentiments que nous professons. »

Il nous plaît de signaler cette profession de foi faite par un ministre dans la plus haute institution de son pays. C'est un bon exemple pour les personnes qui se taisent ou n'osent agir par respect humain.

Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE	8	OCTOBRE	— Ste-Thérèse.
MARDI	10	“	— St-Constant.
JEUDI	12	“	— St-Edouard-de-Napierville.
SAMEDI	14	“	— Mile-End.